
**Échange de données informatisé pour
l'administration, le commerce et le
transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe
au niveau de l'application (numéro de
version de syntaxe: 4) —**

**Partie 4:
Message Compte rendu syntaxique et de
service pour l'EDI par lots (type de
message **CONTRL**)**

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-55cb37ddc11/iso-9735-4-1998)

*Electronic data interchange for administration, commerce and transport
(EDIFACT) — Application level syntax rules (Syntax version number: 4) —*

*Part 4: Syntax and service report message for batch EDI (message type —
(CONTRL)*



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9735-4:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb37ddc11/iso-9735-4-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb37ddc11/iso-9735-4-1998>

© ISO 1998

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 734 10 79
E-mail copyright@iso.ch
Web www.iso.ch

Version française parue en 1999

Imprimé en Suisse

Sommaire

	Page
1	Domaine d'application..... 1
2	Conformité..... 1
3	Références normatives 1
4	Termes et définitions du message..... 2
5	Règles d'utilisation du message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots 3
Annexe A (normative) Utilisation des codes d'erreur 11	

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 9735-4:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb37ddc11/iso-9735-4-1998)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb37ddc11/iso-9735-4-1998>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 3.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments de la présente partie de l'ISO 9735 peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

La Norme internationale ISO 9735-4 a été élaborée par la Division du commerce de la Commission Économique pour l'Europe des Nations Unies (en tant qu'EDIFACT/ONU) et a été adoptée, selon une procédure spéciale par «voie express», par le comité technique ISO/TC 154, *Documents et éléments d'information dans l'administration, le commerce et l'industrie*.

Alors que la présente partie remplace les publications antérieures et qu'un numéro de version «4» doit être attribué à l'élément de données obligatoire 0002 (numéro de version de syntaxe) du segment UNB (en-tête de l'échange), les échanges continuant à utiliser la syntaxe définie dans les versions publiées antérieurement doivent reprendre les numéros suivants de version de syntaxe, afin de se différencier tant les uns des autres que de la présente partie:

ISO 9735:1988 — *Numéro de version de syntaxe: 1*

ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) — *Numéro de version de syntaxe: 2*

ISO 9735:1988 (modifiée et réimprimée en 1990) plus Amendement 1:1992 — *Numéro de version de syntaxe: 3*

L'ISO 9735 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4)*:

- *Partie 1: Règles de syntaxe communes à l'ensemble des parties, accompagnées des répertoires de service syntaxiques associés à chacune d'elles*
- *Partie 2: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par lots*
- *Partie 3: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI interactif*
- *Partie 4: Message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots (type de message CONTRL)*
- *Partie 5: Règles de sécurité pour l'EDI par lots (authentification, intégrité et non-répudiation de l'origine)*
- *Partie 6: Message sécurisé Authentification et accusé de réception (type de message AUTACK)*
- *Partie 7: Règles de sécurité pour l'EDI (confidentialité)*

- *Partie 8: Données associées en EDI*
- *Partie 9: Message Gestion de Clés et de certificats de sécurité (type de message KEYMAN)*
- *Partie 10: Règles de sécurité pour l'EDI interactif*

D'autres parties pourront être ajoutées ultérieurement.

L'annexe A constitue un élément normatif de la présente partie de l'ISO 9735.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 9735-4:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb37ddc11/iso-9735-4-1998>

Introduction

La présente partie de l'ISO 9735 offre la possibilité de créer automatiquement un message en réponse à un échange, groupe ou paquet reçus, afin

- d'accuser réception d'une structure syntaxique correcte, ou
- de rejeter une structure syntaxique erronée.

Dans le cas de rejet, ce message fournit la liste de toute erreur syntaxique rencontrée ou de toute fonction non supportée.

En plus de ces fonctions, ce message peut servir à indiquer uniquement la réception d'un échange.

Il est fondé sur un message de service similaire élaboré et publié par la CEE/ONU qui va de pair avec les versions antérieures de l'ISO 9735.

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

ISO 9735-4:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb37ddc11/iso-9735-4-1998>

Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) —

Partie 4:

Message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots (type de message CONTRL)

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 9735 définit le message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots, CONTRL.

2 Conformité

La conformité à une norme signifie que la totalité de ses prescriptions, y compris tous ses aspects, sont pris en compte. Si tel n'est pas le cas, toute demande de conformité doit comporter une déclaration identifiant chacun des aspects qui en fait l'objet.

Les données échangées sont en conformité si la structure et la représentation des données respectent les règles de syntaxe définies dans la présente Norme internationale.

Les dispositifs qui s'appuient sur la présente Norme internationale sont en conformité s'ils sont en mesure de créer et/ou d'interpréter les données structurées et représentées conformément à cette norme.

La conformité à la présente partie de l'ISO 9735 doit prendre en compte la conformité à l'ISO 9735-1 et l'ISO 9735-2.

Une fois identifiées dans la présente Norme internationale, les dispositions définies dans les normes associées doivent faire partie intégrante des critères de conformité.

3 Références normatives

Les documents normatifs suivants contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 9735. Pour les références datées, les amendements ultérieurs ou les révisions de ces publications ne s'appliquent pas. Toutefois, les parties prenantes aux accords fondés sur la présente partie de l'ISO 9735 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des documents normatifs indiqués ci-après. Pour les références non datées, la dernière édition du document normatif en référence s'applique. Les membres de l'ISO et de la CEI possèdent le registre des Normes internationales en vigueur.

ISO 9735-1:1998, *Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 1: Règles de syntaxe communes à l'ensemble des parties, accompagnées des répertoires de service syntaxiques associés à chacune d'elles.*

ISO 9735-2:1998, *Échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT) — Règles de syntaxe au niveau de l'application (numéro de version de syntaxe: 4) — Partie 2: Règles de syntaxe spécifiques à l'EDI par lots.*

4 Termes et définitions du message

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 9735, les termes et définitions donnés dans l'ISO 9735-1:1998, annexe A, s'appliquent. Il convient d'ajouter les termes et définitions suivants, qui ne s'appliquent qu'au message CONTRL. (Un mot ou une expression apparaissant en caractères italiques indiquent que la définition correspondante est donnée dans la liste des termes indiquée ci-après, ou dans l'ISO 9735-1, annexe A):

Accusé de réception

L'accusé réception implique que le récepteur de l'échange objet

- a reçu le(s) *niveau(x) de référence* de l'échange objet dont il est accusé réception, et
- a vérifié que le *niveau de référence* ne contenait pas d'erreur syntaxique fatale en interdisant tout traitement ultérieur, et
- a vérifié que tous les (ou partie des) *segments de service* dont il est accusé réception sont sémantiquement corrects (si aucune erreur n'a été signalée), et
- se conformera aux actions demandées dans les *segments de service (niveaux de référence)* dont il est accusé réception, et
- a accepté de se charger d'avertir l'émetteur par d'autres moyens que par l'émission d'un *message CONTRL*, si
 - toute erreur syntaxique ou sémantique telle que décrite plus haut est décelée ultérieurement dans la partie concernée, ou
 - si cette partie ne peut être traitée pour une autre raison après qu'il en a été accusé réception par la soumission d'un *message CONTRL*, [ISO 9735-4:1998](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-f55cb374de11/iso-9735-4-1998)
- a pris les précautions judicieuses afin de s'assurer que ces erreurs sont détectées et que l'émetteur en est averti.

Indication de réception de l'échange

L'indication de réception de l'échange implique que le récepteur de l'échange objet

- a reçu l'échange objet, et
- accuse réception des parties de l'échange objet qui ont été vérifiées afin de s'assurer que les *éléments de données* copiés dans le *segment* de compte rendu UCI sont correctes du point de vue de la syntaxe, et
- a accepté de se charger d'avertir l'émetteur de l'*accusé de réception* ou du *rejet* des autres parties de l'échange objet, et
- a pris les précautions judicieuses afin de s'assurer que l'émetteur en est averti.

Rejet

Le rejet implique que le récepteur de l'échange objet

- ne peut accuser réception de l'échange objet ou d'une partie s'y rapportant, pour des motifs indiqués dans le *message CONTRL*, et
- ne traitera pas ultérieurement les informations d'affaires contenues dans la partie rejetée de cet *échange objet*.

Rendre compte

Indiquer la suite (*accusé de réception* ou *rejet*) donnée à tout ou partie d'un *échange objet*.

Niveau de compte rendu

Un niveau de compte rendu est un *segment* du message CONTRL par lequel il est rendu compte d'un *niveau de référence* correspondant. Les niveaux de compte rendus sont les segments UCI, UCF, UCM, UCS et UCD.

Niveau de référence

La structure du message CONTRL est fondée sur cinq *segments* (UCI, UCF, UCM, UCS et UCD) qui contiennent une référence à une partie de l'*échange objet*. Ces parties de l'*échange objet* sont

- les *segments* UNA, UNB et UNZ et tout segment de sécurité servant à sécuriser l'*échange objet* référencé dans le *segment* UCI
- les *segments* UNG et UNE et tout segment de sécurité servant à sécuriser le groupe référencé dans le *segment* UCF
- un *message* complet ou un *paquet* complet et tout segment de sécurité servant à sécuriser le *message* ou le *paquet* référencé dans le *segment* UCM
- un *segment* dans le *corps d'un message*, référencé dans le *segment* UCS
- un *élément de données autonome, composite ou constitutif*, référencé dans le *segment* UCD

Ces parties de l'*échange objet* sont dénommées niveaux de référence.

Echange objet

ISO 9735-4:1998

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/21d3f586-54e0-434a-a518-70e0c0111111/iso-9735-4-1998>

Echange en réponse auquel un message CONTRL est retourné.

5 Règles d'utilisation du message Compte rendu syntaxique et de service pour l'EDI par lots

5.1 Définition fonctionnelle

Le message CONTRL est un message permettant d'accuser la réception ou le rejet, sur le plan de la syntaxe, d'un échange, d'un groupe, d'un message ou d'un paquet et d'en indiquer les erreurs éventuelles.

Un message CONTRL doit servir à

- a) accuser la réception ou le rejet d'un échange, groupe, message ou paquet reçus et établir la liste de toute erreur syntaxique ou fonctionnalité non supportée y étant contenue, ou
- b) indiquer uniquement la réception d'un échange.

5.2 Champ d'application

Cette spécification du message CONTRL doit être utilisée pour la version 4 de la syntaxe EDIFACT (ISO 9735), et pour répondre à des échanges produits prenant en compte uniquement les Parties 1, 2, 5, 6, 7, 8 et/ou 9 de l'ISO 9735.